

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 35

N°113

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 18h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action Sanitaire Social Habitat Logement/Service Habitat Précaire et Logement Transitoire

OBJET : Convention de gestion du contingent entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers pour la maison-relais de 29 logements (gestion de 6 logements) située 7 Boulevard Edouard Vaillant à Aubervilliers suite au transfert de la garantie d'emprunt au profit d'ADOMA

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire ;

Vu la délibération en date du 09 avril 2019 CT19/1162 de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune actant le transfert au profit d'ADOMA de la garantie d'emprunt accordée initialement à LOGIREP pour la maison-relais située 7 Boulevard Edouard Vaillant, à Aubervilliers ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant que la compétence logement n'est pas transférée à Plaine Commune sur le territoire de la Commune d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt de signer la convention triennale de gestion du contingent de la garantie d'emprunt au profit d'ADOMA avec l'établissement public territorial Plaine Commune ;

Considérant que le changement de propriétaire de la maison-relais située 7 boulevard Vaillant Couturier, est sans conséquence pour la gestion du contingent de 6 logements par la Ville d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt que représente la gestion de ces logements situés sur la Commune d'Aubervilliers pour le compte de l'établissement public territorial Plaine Commune ;

Considérant que la présente convention est conclue à titre gracieux.

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPROUVE la signature de la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à l'opération de transfert au profit d'ADOMA de la garantie d'emprunt accordée initialement à LOGIREP pour la maison-relais de 29 logements (gestion de 6 logements) située 7 Boulevard Vaillant Couturier à Aubervilliers.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.
DIT que la présente convention est conclue à titre gracieux.

Reçu en préfecture le : 10/07/19
Publié le : 10/07/19
Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

